

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal No 35/08 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 670'000.- pour l'équipement EC-EU et eau potable du plan de quartier au lieu-dit Es Chesaux

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La commission ad hoc formée de Mme Sandra Roquet, de MM. Daniel Bally et Michel Rudaz, s'est réunie une 1ère fois, le 28 juillet 2008, en présence du bureau du Conseil communal, représenté par son vice-président, M. Jürg Schweizer et sa secrétaire, Mme Danièle Dubuis, pour les directives préliminaires au travail de la commission.

M. Charles Leu, président de la commission des finances du CC était aussi présent.

M. Olivier Pétremand, municipal, nous a ensuite présenté le préavis et a pris note d'une liste de questions posées par le président de la commission des finances et par les membres de la commission ad hoc. Il a répondu par mail le 5 août 2008 à ces diverses questions.

Le plan format A4 annexé au préavis ne permettant pas de voir les détails du projet, la commission a demandé qu'un plan au format original lui soit remis pour la prochaine séance.

La commission s'est réunie une 2ème fois, le 12 août 2008, en présence de Mme Jacqueline Franzini, municipale, et de M. Luc Gindroz, responsable du Service technique communal.

Les questions ont concerné la réalisation du réseau d'eau potable, du bassin de rétention de 450m³ prévu pour recevoir les eaux claires de drainage et de ruissellement du plan de quartier Es Chesaux ainsi que celles de la parcelle Au Biolley, parcelle qui pose de gros problèmes aux habitants des villas construites à partir de 1973 et situées en contrebas.

Ces problèmes ont fait l'objet d'oppositions au plan de quartier dont les réponses sont données au chapitre 2.1.1 du présent préavis.

La commission s'est réunie une 3ème fois, le 21 août 2008, pour une discussion sur le préavis suite aux 2 entretiens téléphoniques que son président-rapporteur a eus avec M. Régis Courdesse, géomètre mandataire de notre Commune et M. Olivier Pétremand, municipal, entretiens qui ont concerné l'exécution par le propriétaire de la parcelle Au Biolley, des travaux de récupération des eaux de ruissellement qui ont inondés à de nombreuses reprises la propriété la plus touchée, à savoir celle de M. Gérald D'Epagnier, ainsi que le ch. des Esserts.

La commission s'est réunie une 4ème fois, le 26 août 2008, pour finaliser son travail et rédiger son rapport.

Remarque :

Elle aurait souhaité que le projet de réalisation du bassin de rétention soit présenté sous une forme plus concrète, c'est-à-dire avec un choix argumenté par des documents dessinés entre un bassin en béton fermé ou un bassin à ciel ouvert avec les avantages et les inconvénients de chaque solution questions du prix, de l'esthétique et de l'environnement.

Elle a également constaté que les promesses faites par téléphone à M. Michel Rudaz, tant par M. Olivier Pétremand, municipal, que par M. Régisse Courdesse, géomètre, soit que les eaux de ruissellement de la parcelle Au Biolley ne pourront plus, à l'avenir, déborder et inonder la propriété de M. Gérald D'Epagnier.

Ces promesses inscrites d'abord au chapitre 2.1.1, Réponses aux oppositions , 1er alinea :

« Le projet comprend la reprise des eaux de ruissellement s'écoulant depuis la parcelle 257, en réponse à l'opposition No5 au plan de quartier »

Ces promesses d'exécution ne figurent pas sur les documents mis à disposition de la commission et ne sont, pour le moment, que des promesses verbales, malgré la réponse positive donnée par M. Olivier Pétremand, dans son mail du 5 août 2008. Tout en ne doutant pas de la parole des 2 personnes responsables qui se sont exprimées à ce sujet, la commission vous propose l'amendement suivant :

Amendement :

« A son article 102, le Code Rural et Foncier vaudois donne à la Commune la compétence de contraindre le propriétaire du fonds supérieur à réaliser les aménagements destinés à réduire le ruissellement des eaux de surface et l'érosion des sols. »

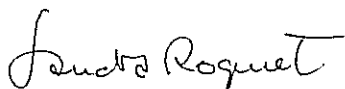
La commission invite la Municipalité à exercer cette compétence dans les meilleurs délais et à résoudre ainsi un problème qui a trop longtemps été sans solution satisfaisante.

Conclusion :

La commission ad hoc vous invite et vous recommande, Monsieur le Président et chers collègues, d'approuver cet amendement et d'accepter ce préavis tel que présenté par notre exécutif, tout en remerciant le staff municipal pour sa disponibilité.

Fait à Cugy, le 26 août 2008

Sandra Roquet



Daniel Bally



Michel Rudaz, rapporteur

